

La poupée cassée.

Un père entretient une relation incestueuse avec sa fille pendant 9 ans.

Par Silué N'Tchabétien Oumar

L'histoire du tristement célèbre autrichien Joseph Fritzl n'est pas isolée. En Côte d'Ivoire, un père a mis en quarantaine et violé pendant 9 ans sa fille depuis l'âge de 12 ans. La diffusion dans les média de l'inceste de Fritzl a donné la force à la victime de révéler son calvaire à un oncle qui l'a encouragé à saisir les forces de l'ordre. Les « papas vicieux » sont-ils en train de tuer la famille en faisant disparaître les « papas gâteaux » ?

Le vol d'une enfance

Quelques jours seulement après l'arrestation de Joseph Fritzl, la presse ivoirienne met au grand jour l'histoire de Yobouet K. Paulin, cet homme qui a abusé de sa fille pendant 9 ans. Selon l'Agence Ivoirienne de Presse (AIP) cet entrepreneur réside à Bocabo, petite localité située au centre de la Côte d'Ivoire aux alentours de la ville de Dimbokro. Distante de 242 km d'Abidjan la capitale de Côte d'Ivoire, cette ville habituellement tranquille est traversée par cette relation incestueuse qui fait couler beaucoup de salive.

Le calvaire de T.A.A (ce sont les initiales des noms et prénoms de la victime) a commencé à 12 ans quand elle a commencé ses cours en classe de Cours Moyen 1^{ère} année (CM1). Comme la plupart de ses camarades de jeux, la petite T.A.A ne fait pas son âge. Elle a le physique d'une adulte. Et contre toute attente, son père n'a pas résisté à la tentation d'entretenir des relations avec sa fille.

Le père incestueux ne limite pas son forfait au vol de la virginité et de l'enfance de sa fille. Il va bien plus loin. Admise au concours d'entrée en 6^{ème}, la petite est affectée dans un collège de Dimbokro. L'éloignement qui devrait soustraire T.A.A de cet enfer, est brisé par le père incestueux. Au lieu de la loger chez un tuteur, il lui trouve un appartement de deux pièces. Ainsi, en plus d'éloigner sa victime de la cellule familiale, il la place dans un espace où il peut jouir à tout moment de ses faveurs. De jour comme de nuit elle subit les assauts de son géniteur qui trouve toujours des prétextes pour « suivre les progrès scolaires » de sa fille. De

cette relation contre nature naîtra un enfant qui malheureusement ne vivra pas assez longtemps pour connaître son « pépé-papa ».

Pour maintenir sa victime dans l'esclavage sexuelle dans lequel il l'a soumise Yobouet met en place un dispositif à la fois impressionnant et humiliant. Il empêche sa fille de mettre les maquillages et autre tenues vestimentaires susceptibles de capter le regard des jeunes garçons de son âge. Il contrôle ses sorties et n'hésite pas à se rendre à l'école pour la chercher. Les visites masculines lui sont énergiquement interdites. Ses amies de classe n'ont pas plus de chance que leurs homologues de sexe masculin. Celles qui peuvent venir à la maison sont triées au volet avec interdiction formelle de les raccompagner. Le père arrache le silence de sa fille en la menaçant de mort. T.A.A prend le courage de briser le secret en voyant le procès de Joseph Fritzel à la télévision. Pour ce faire elle se confie à son oncle qui l'encourage à dénoncer son père. Ce sont les éléments de la gendarmerie qui ont mis fin au calvaire de T.A.A. Confronté à sa victime, le père tente de nier les faits mais la vigilance des gendarmes et la précision des détails fournis par T.A.A le conduit derrière les verrous. En attendant de répondre de son acte devant le tribunal, le père incestueux est écroué à la prison civile de Dimbokro.

Quand la famille « mange » ses propres enfants

Joseph Fritzel et Yobouët Paulin ne sont pas des cas isolés. Ils ne sont que des « cas médiatisés » dans le gros contingent des pères qui abusent de leurs enfants. Dans le silence des maisons qui représentent, en principe, le niveau primitif de la ceinture de sécurité que la cellule familiale offre à l'enfant, cet espace est parfois porteur de menaces. L'enfant est au cœur de stratégies de satisfaction de la libido d'adultes qui n'hésitent pas à briser les liens sacrés de la famille pour parvenir à leurs fins. Cela abouti à des violences sexuelles qui sont lourdement supportées par les frêles épaules des enfants astreints à un complexe de règles de fonctionnement de la famille en Afrique. Pour l'essentiel il s'agit du respect des parents qui, dans certaines aires géographiques sont assimilés à des « dieux sur terre ». Divinités transfigurées à qui les enfants vouent un culte quotidien. Cette déification parentale transparaît dans les pratiques discursives des enfants. « *Mon Dieu c'est mon papa et ma maman* », « *C'est mon papa qui est mon dieu* » entend-on dire par les enfants.

La violence vécue est d'autant plus insidieuse que l'enfant n'a pas les moyens de se défendre face à ces dieux qui sont tombés sur leur tête. Pour « protéger l'honneur » de la famille les rares cas de dénonciations sont vite étouffés. Des arrangements à l'amiable sont consenties par les parents pour éviter d'ébruiter les cas de violences sexuelles. Même s'il existe des pratiques coutumières pour traiter les cas d'inceste, il n'en demeure pas moins que la plupart des familles préfèrent garder le silence au détriment des traumatismes des victimes. Parfois, les enfants subissent d'autres violences parce qu'ils sont traités de menteurs, d'affabulateurs. De peur de subir la colère des parents, ils sont isolés et parfois battus.

Lutter contre le dépérissement de la famille en brisant la loi du silence

Les viols des enfants dans les familles ne doivent pas être considérés comme des cas isolés. Ce sont des situations réelles qui sont vécues par les victimes. Derrière ces drames se profile le dépérissement de la famille en Afrique en particulier et dans le monde en général. Pour sauver ces enfants qui sont abusés par leurs parents, un train de mesures doit être pris. L'efficacité de la lutte doit mobiliser un engagement multisectoriel. En clair, il faut une approche intégrée qui implique les compétences de tous.

Les enfants victimes doivent avoir à leur portée une oreille attentive et affective. Cela peut être une tierce personne de la famille comme une sœur, un frère, une tante ou un oncle. Si les possibilités d'expression dans la famille sont bloquées, l'enfant peut solliciter les services d'un voisin ou d'une autre personne. A ce niveau, l'école peut être utilisée comme un puissant instrument de lutte contre les violences sexuelles. A l'école primaire les cours de moral ou d'éducation civile peuvent être renforcés par des modules de conduites à tenir en cas de violences sexuelles. Les enfants seront amenés à reconnaître les formes de violences basées sur le genre et de violences sexuelles. On leur donnera l'itinéraire à suivre en cas de violence. Ces modules doivent être conjointement conçus par les institutrices et les instituteurs et les spécialistes en genre et des travailleurs sociaux. Les deux derniers acteurs pourront, de temps à autre venir faire des interventions dans les salles de classes. A ce niveau les institutrices et les instituteurs seront les premiers maillons de l'itinéraire de prise en charge des enfants victimes de violence sexuelle. Cette mesure concerne les écoliers des écoles classiques et les écoles coraniques. Les enfants qui ne fréquentent pas les écoles seront sensibilisés par de vastes campagnes répétitives avec, à la clé, des jeux et des cadeaux pour les attirés et motivés

leur attention. Ces campagnes seront animées dans les langues vernaculaires. Ces cours seront poursuivis au lycée et même jusqu'au supérieur.

Les médias sont également des outils qui peuvent aider à la lutte contre les violences sexuelles. Il convient à ce niveau de souligner que c'est à la suite de la diffusion en boucle de l'histoire de Fritzl par la presse (télévision, journaux, internet, etc.) que T.A.A a eu le courage de se battre. Les spécialistes des médias doivent donc renforcer leur action de dénonciation. En Côte d'Ivoire cette fonction n'a pas été bien remplie par les médias dans la mesure où, hormis le journal « L'Inter » et l'AIP, aucun journal n'a fait référence au cas de T.A.A. Les journalistes doivent s'impliquer davantage dans la lutte contre la violence sexuelle des enfants.

Toutefois, ces actions ne serviront à rien si les parents ne sont pas impliqués. Il s'agit, à leur niveau de les responsabiliser en les mettant devant les lourdes sanctions pénales qu'ils courent en s'attaquant à leurs propres enfants. A côté des mesures répressives il faut réduire sinon tenter de détruire les facteurs susceptibles de favoriser les violences sexuelles dans l'environnement familial. Les problèmes économiques, les charges familiales, les trajectoires sociales des parents (sexualité, viol, relations avec la famille, etc.), le logement, etc. sont autant d'indicateurs qui peuvent renseigner sur les violences sexuelles faites aux enfants. Bref il faut questionner le genre de vie des parents. Même si cette dernière précaution est à manipuler avec beaucoup de prudence, il reste que les adultes réagissent même dans le long terme aux stimulations auxquelles ils ont été soumis dans leur propre enfance.



Silué N'Tchabétien Oumar

Politologue, Sociologue.

Expert en gestion des conflits et paix et en Genre

Sirasso2000@yahoo.fr

(+ 225) 05 00 49 09

08 BP 67 CIDEX 02 Abidjan (République de Côte d'Ivoire)



**Source : Silué N'Tchabétien Oumar,
mars 2009**